



V I E **A** S S U R É E

BONNE NOUVELLE POUR LES DIABÉTIQUES : Assurance solde restant dû enfin abordable

ZA Assurances supprime la surprime; 5% de réduction pour les donneurs d'organes; des chèques santé pour les clients à partir de 40 ans

Les personnes atteintes de diabète ne doivent plus payer de surprime pour leur assurance solde restant dû. Jusqu'à présent, les diabétiques étaient tenus de payer d'importantes surprimes pour leur assurance solde restant dû obligatoire à l'achat d'une maison. ZA Assurances, l'un des assureurs de référence sur le marché belge des assurances décès, abolit la discrimination des diabétiques et supprime cette surprime – sous certaines conditions. Par ailleurs, ZA Assurances offre une réduction de 5% aux donneurs d'organes et des chèques santé à ses clients à partir de 40 ans.

Depuis longtemps, les personnes souffrant de diabète se plaignaient de devoir payer une importante surprime lorsqu'elles contractaient l'assurance solde restant dû obligatoire lors de l'achat d'une maison. Une surprime provoquée par leur maladie. On recense officiellement près de 450.000 diabétiques en Belgique mais leur nombre réel est probablement bien plus élevé.

ZA met fin à cette discrimination. Moyennant certaines conditions, les diabétiques ne sont plus tenus de payer une surprime lorsqu'ils contractent une assurance solde restant dû. Cette assurance solde restant dû doit toutefois servir de couverture à un crédit hypothécaire pour l'achat d'une habitation propre et unique. Le raisonnement de ZA : chacun a droit à sa propre maison, à un prix abordable.

Récompenser les donneurs d'organes

Outre la suppression de la surprime pour les diabétiques, ZA récompense les donneurs d'organes. Leur engagement permet de sauver des vies, un geste que ZA Assurances veut récompenser en leur offrant une réduction de 5% sur le tarif normal. La seule condition est que le client s'enregistre officiellement comme donneur d'organes. Cet enregistrement est très simple. Il se fait à l'aide d'un formulaire disponible sur le site de Beldonor (www.beldonor.be). Une fois ce formulaire rempli, le client doit simplement le faire enregistrer dans le Registre National en se rendant auprès du service population de sa commune.

Chèques santé

ZA offre tous les 3 ans à ses clients de 40 ans et plus un chèque santé de 30 euros. Grâce à ce chèque, le client peut se rendre chez le médecin pour une analyse de sang, une mammographie, une colonoscopie, un examen de la prostate, un examen du col de l'utérus ou un électrocardiogramme. Les résultats de ces examens ne doivent pas être transmis à ZA Assurances. ZA entend se positionner comme «assureur vie» plutôt que comme «assureur décès» et encourage ses clients à pratiquer des examens préventifs. Des contrôles réguliers sont la meilleure garantie de rester en bonne santé et de vivre bien assuré.



ZA Assurances est compagnie partenaire de Brocom et distribue ses produits exclusivement par le biais des courtiers d'assurances indépendants. ZA a été désigné sept fois Lauréat des Trophées de l'Assurance Vie. Les Trophées de l'Assurance Vie sont une organisation conjointe de DECAVI et ENJEU qui récompensent les meilleurs produits assurance vie de l'année écoulée.